

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de la Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme

du 19 février 2025 à 09 h 00 au 22 mars 2025 à 12 h 00 inclus

(soit une durée de 32 jours consécutifs)

Par arrêté n°2025-01-28-001 en date du 28 janvier 2025, le Maire de LIGNY-LE-CHÂTEL a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en Mairie de Ligny-le-Châtel, sise grande rue 89144 Ligny-le-Châtel aux heures et jours habituels d'ouverture suivants :

Du lundi au vendredi, de 10h à 12h

Les mardis, mercredis et vendredis de 15h à 18h.

Et sur le site internet de la commune :

www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations,

- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de Ligny-le-Châtel,
- ou les envoyer par voie électronique à l'adresse mail :

enquete-publique-5961@registre-dematerialise.fr

- ou les adresser par écrit à Madame la Commissaire enquêtrice, MAIRIE DE LIGNY-LE-CHÂTEL, grande rue 89144 LIGNY-LE CHÂTEL.

Elles seront rendues anonymes et consultables sur le site de la commune de Ligny-le-Châtel (www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr).

Mme Geneviève GARCIA, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par M. le président du Tribunal administratif de Dijon.

Madame Sylvie LAFORGE - BRAGARD a été désignée en qualité de Commissaire enquêtrice suppléante par M. le président du Tribunal administratif de Dijon. Madame la Commissaire enquêtrice recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

Mercredi 19 février 2025 de 15 h 00 à 18 h 00

Samedi 22 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêtrice seront tenus à disposition du public pendant un an en mairie de Ligny-le-Châtel – grande rue aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr.

A l'issue de l'enquête, le projet de la Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, après modifications éventuelles résultant de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées.

Toute information relative à la révision du PLU peut être demandée auprès de la mairie de Ligny-le-Châtel.